



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC SECURITE

(Opérations de l'arrêté du 29 décembre 2023)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
2. CARACTERISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	22
4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	28

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CARMIGNAC SECURITE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC SECURITE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CARMIGNAC SECURITE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, décrivant les modalités de valorisation des instruments financiers exposés à la Russie.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit :

Les contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit sont valorisés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CARMIGNAC SECURITE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.04.12 18:31:40 +0200



2. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

2.1 CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

2.2 MODALITES DE DETERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « Dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion

2.3 PAYS OU LE FONDS EST AUTORISE A LA COMMERCIALISATION

Parts AW EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts AW EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts AW USD Acc Hdg : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

2.4 OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du fonds est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 2 ans.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

2.5 INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indice ICE BofA 1-3 ans All Euro Government Index, coupons réinvestis (E1AS). Cet indice suit la performance de la dette souveraine libellée en EUR émise publiquement par les pays membres de l'euro sur le marché des euro-obligations ou sur le marché intérieur de l'émetteur, avec une durée résiduelle jusqu'à l'échéance finale inférieure à 3 ans. Il est calculé coupons réinvestis.

L'indicateur de référence du fonds n'est plus inscrit sur le registre tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si celui-ci subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni. Pour toute information complémentaire sur l'indice, veuillez-vous référer au site Internet du fournisseur : <https://indices.theice.com/>

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du Compartiment et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

2.6 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.6.1 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE GESTION DE L'OPCVM

Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt	(-3 ; 4)
Zone géographique des émetteurs des titres	Toutes zones géographiques

La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit de votre fonds peut s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité au taux d'intérêt précisé ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit.

2.6.2 STRATEGIES UTILISEES

Le fonds vise à surperformer l'indicateur de référence en exposant le portefeuille aux taux d'intérêt de la zone euro, et de manière accessoire aux taux d'intérêt non-euro, et en exposant le portefeuille aux marchés de crédit internationaux au travers de l'investissement dans des titres de créances ou d'instruments du marché monétaire émis par des émetteurs souverains et privés internationaux ou au travers d'instruments dérivés.

Le fonds peut faire faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 10% de l'actif net.

La gestion du fonds étant flexible et active, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, la sensibilité du fonds peut différer significativement de celle de son indicateur de référence, tout en respectant la fourchette ci-dessus définie.

L'approche de gestion repose essentiellement sur l'analyse par le gérant des écarts de rémunération entre les différentes maturités (courbes), entre les différents pays et entre les différentes qualités de signatures des opérateurs privés ou publics. Les critères de sélection des émissions s'articulent donc autour de la connaissance des fondamentaux de la société émettrice et de l'appréciation d'éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'état.

Stratégie de Taux :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios économiques internationaux et sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. Cette étude conduit à définir le niveau de sensibilité globale du fonds. La sensibilité du portefeuille peut varier de -3 à +4.

Le fonds intervient essentiellement sur les marchés de la zone euro et de manière accessoire sur les marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de taux sont déterminées par :

- L'allocation de sensibilité entre les différents marchés de taux,
- L'allocation de la sensibilité entre les différents segments des courbes de taux.

Stratégie de Crédit :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de crédit est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de crédit sont déterminées par :

- La sélection de titres fondée sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de liquidité, de maturité ou sur des perspectives de recouvrement pour des émetteurs en difficulté,
- L'allocation dette publique/dette privée,
- L'allocation crédit sur les titres de créances et instruments monétaires publics ou privés ou obligations privées selon des critères de notation, de secteur, de subordination.

Stratégie de Change :

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- L'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère,
- L'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents.

Le portefeuille respecte à tout moment la limite d'exposition nette maximale cumulée de 30% aux dérivés de crédit (en exposition), aux obligations contingentes convertibles, au risque de change et à tout autre produit obligataire dit « spéculatif ».

2.7 DESCRIPTIF DES CATEGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA REALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.7.1 ACTIONS

Néant.

2.7.2 TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

Le fonds est investi principalement en titres de créance négociables (à court et moyen terme), en instruments du marché monétaire, en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non et/ou indexés sur l'inflation des pays de la zone euro. Le fonds peut investir sur des émetteurs privés ou publics.

Il peut investir à hauteur maximum de 20% en titres libellés dans une autre devise que l'euro, toutefois l'exposition du fonds au risque de change comme celle au risque de taux non-euro restent accessoires.

La moyenne pondérée des notations des instruments de dettes détenus par le fonds au travers des OPC ou en direct sera au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Cependant, le fonds se réserve le droit d'investir dans des obligations émises par des émetteurs privés et souverains dites « spéculatives » dans la limite de 10% de l'actif net pour chaque catégorie d'émetteur.

Dans la limite de 10% de l'actif, le fonds peut être investi dans des instruments de titrisation. Les instruments concernés sont notamment des Asset Backed Securities (ABS), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO).

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ces notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Aucune contrainte de sensibilité n'est imposée sur les titres vifs, ni sur la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

2.7.3 DEVICES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises émergentes, générée au travers des titres vifs ou des instruments dérivés, est limitée à 10% de l'actif net.

Le fonds les utilise en exposition ou en couverture.

2.7.4 INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options, les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps, les CDS (credit default swap), portant sur un ou plusieurs sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Le fonds peut utiliser des contrats d'échange de rendement global (*total return swaps* ou « TRS ») aux termes desquels une contrepartie cède la performance économique globale d'un sous-jacent (incluant les revenus d'intérêts et les rémunérations, les plus-values et moins-values résultant de fluctuations de prix) à une autre contrepartie. Ces TRS sont utilisés à des fins d'exposition ou de couverture et portent sur des valeurs mobilières (y compris des paniers de valeurs mobilières) telles que des obligations, ainsi que des indices obligataires éligibles. La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net. Cette exposition peut néanmoins être plus importante mais est limitée à 20% de l'actif net du fonds. Le fonds reçoit 100% des revenus nets générés par les TRS, après déduction des coûts opérationnels directs et indirects. L'utilisation de TRS entraîne un risque de contrepartie, tel que décrit dans la section « Profil de risque ».

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit dans la limite de 30% de l'actif net (10% maximum en exposition),
- Devises.

2.7.5 STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse, pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la durée globale du portefeuille.

Les instruments dérivés de crédit sur émetteur unique et sur indices de crédit sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou pour s'exposer à la baisse de la qualité de crédit d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, pour se protéger contre le risque de défaut d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de crédit.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont majoritairement les banques de financement et d'investissement et les établissements de crédit internationaux et font l'objet d'échanges de garanties. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

La limite d'engagement sur les marchés dérivés est limitée à une fois l'actif net du fonds. (cf. section VI. Risque Global).

2.7.6 TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, obligations *puttables/callables*, credit linked notes (CLN), EMTN, bons de souscription à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres négociés sur des marchés de la zone euro et, à titre accessoire, internationaux, réglementés ou de gré à gré afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit dans la limite de 30% de l'actif net (10% maximum en exposition),
- Devises.

Dans la limite de 8% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour l'achat des titres à dérivés intégrés.

2.7.7 STRATEGIE D'UTILISATION DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations *callables/puttables*, hors obligations contingentes convertibles, ne peut pas dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le fonds peut également investir en obligations callables et en obligations puttables dans la limite de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations callables) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations puttables).

2.7.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT ET TRACKERS OU EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

2.7.9 DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Cependant, afin de préserver l'intérêt de l'investisseur, lorsque des conditions exceptionnelles de marché le justifient, la limite de détention de liquidités peut atteindre 20% de l'actif net du fonds.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.7.10 EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces. Le fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

2.7.11 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank, Luxembourg Branch. CACEIS Bank, Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« *collateral* ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

2.8 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elles respectent à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat reçues ou bons du trésor en garantie financière feront l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.9 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

c) Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations privées peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Par ailleurs, il existe un risque de crédit plus spécifique et lié à l'utilisation des dérivés de crédit (Credit Default Swaps). Les CDS peuvent également porter sur des indices.

But de l'utilisation de CDS par le gérant	Perte en valeur sur la position CDS
Vente protection	En cas de détérioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent
Achat protection	En cas d'amélioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent

Ce risque de crédit est encadré par une analyse qualitative sur l'évaluation de la solvabilité des entreprises (par l'équipe d'analystes crédit).

d) Risque de perte en capital : Le portefeuille est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

e) Risque lié aux pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.

f) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : Un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

g) Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

h) Risque de change : Le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de

l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

i) Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

j) Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) : Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement ou/et non remboursement : les obligations convertibles contingentes sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

k) Risque lié aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

l) Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

m) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

n) Risque de durabilité : Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'émetteurs privés et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. . Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.10 SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Les souscripteurs concernés sont les institutions (y compris les associations, caisses de retraite, caisses de congés payés, et tout organisme à but non lucratif), les personnes morales et les personnes physiques souhaitant s'orienter vers un profil de gestion peu risquée. L'orientation des placements correspond aux besoins de certains trésoriers d'entreprise, de certains institutionnels fiscalisés, de particuliers disposant d'une trésorerie importante.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION



En 2023, Carmignac Sécurité a enregistré une performance positive de +4,06% (part A EUR Acc – FR0010149120), surperformant son indicateur de référence (ICE BofA ML 1-3 Y Euro All Government Index (EUR)), qui affiche une hausse de +3,41%.

Si la performance de Carmignac Sécurité sur l'année est principalement attribuable à son portage, avec un rendement à maturité moyen sur la période de l'ordre de 5% - au plus haut depuis la crise des dettes souveraines - les marchés obligataires sont restés particulièrement volatils sur la période.

En effet, après les craintes d'un atterrissage brutal de l'économie mondiale au 1er trimestre suite aux défaillances de plusieurs banques américaines ainsi que de Crédit Suisse, puis la résilience des deuxième et troisième trimestres alimenté par la réaccélération de la croissance américaine et la robustesse du marché de l'emploi des deux côtés de l'Atlantique, c'est finalement sur des espoirs d'un atterrissage en douceur que les marchés financiers terminent l'année 2023, portés par une désinflation plus rapide et plus diffuse qu'attendue ouvrant la voie à un assouplissement des politiques monétaires.

Après une bonne performance en janvier, grâce à la conjonction encourageante de la réouverture de la Chine, de la désinflation en Europe et aux États-Unis et de données économiques robustes, la situation sur les marchés a changé à partir de février, avec un fort rebond des taux cœurs provoqué par une inflation plus élevée que prévu de part et d'autre de l'Atlantique et des indicateurs économiques solides (indice des directeurs d'achats, emploi, ventes de détail...), qui ont conduit à un changement de ton des banques centrales. Cependant, c'est le mois de mars qui a été particulièrement néfaste avec la faillite de trois banques régionales aux États-Unis et les difficultés du Crédit Suisse en Europe ayant entraîné une volatilité historique des taux d'intérêt à court terme et un fort élargissement des spreads de crédit, affectant le positionnement du portefeuille.

À partir d'avril, bien que le portefeuille ait été impacté par la hausse des taux cœurs au deuxième trimestre, comme nous avons maintenu notre sensibilité globale à un niveau relativement élevé d'environ 3, la performance s'est redressée, notre exposition au crédit bénéficiant du resserrement des spreads de crédit à mesure que les inquiétudes concernant la crise bancaire régionale américaine s'atténuaient. Puis, en septembre, la résilience de l'économie, en particulier aux États-Unis, a entraîné une forte réévaluation des taux d'intérêt à long terme, reflétant la perspective d'une politique monétaire "élevé plus longtemps", ce qui a eu un impact négatif sur la performance.

Enfin, au dernier trimestre, les marchés obligataires ont inversé leur tendance, profitant de données économiques plus faibles que prévu et, surtout, d'un net ralentissement de l'inflation, qui a incité les banques centrales à assouplir leur communication. Dans ce contexte, Carmignac Sécurité a fortement bénéficié de ses stratégies de taux, et notamment de sa sensibilité élevée aux taux européens, supérieure à 3 en début de quatrième trimestre. Celle-ci était d'abord concentrée sur les parties courtes, et à mesure que le marché anticipait davantage de baisses de taux de la BCE sur l'année 2024, la sensibilité du Fonds a été réduite et redirigée vers des maturités plus longues (5/10 ans). Le Fonds a également bénéficié de

ses stratégies crédit (près de 2/3 du portefeuille), portées par la compression des marges sur l'ensemble de la classe d'actifs. Le Fonds s'est doté un peu trop tôt de protection crédit via l'indice synthétique iTraxx Xover, qui a continué de se resserrer plus rapidement que le marché physique, aidé par les souscriptions au sein des Fonds crédit, alors même que le marché primaire était déjà en trêve. Enfin, le portage du Fonds a continué d'être une source stable et continue de performance, tirée par un rendement moyen avoisinant 5%.

En ce qui concerne le début d'année 2024 nous avons réduit la sensibilité du Fonds. En effet, avec des émissions record attendues au premier trimestre et un marché qui a pris un virage à 180 degrés, anticipant désormais de nombreuses baisses de taux par la BCE en 2024, nous pensons qu'une correction du rallye de décembre est très probable. Nous avons également renforcé nos positions à la hausse sur l'inflation, le marché semblant crier victoire un peu trop rapidement, notamment à l'approche des négociations salariales de début d'année. Enfin, en ce qui concerne le crédit, nous maintenons une allocation importante, près de deux tiers du portefeuille, concentrée sur les échéances courtes avec de bonnes notations, qui fournissent l'essentiel du portage du Fonds. Les financières, le secteur énergétique et les CLOs restent nos 3 plus fortes convictions sur ce segment de marché. Nous disposons également d'une protection tactique via l'indice iTraxx Xover (5,4% des encours au 29/12/2023), qui s'est comprimé de manière brutale dans un marché de fin d'année peu liquide.

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFERENTES PARTS DE CARMIGNAC SECURITE SUR L'ANNEE 2023

Part	ISIN	Devise	Performance 2023	Indicateur de référence*
AW EUR ACC	FR0010149120	EUR	4,06%	3,41%
AW EUR YDIS	FR0011269083	EUR	4,06%	3,41%
AW USD ACC HDG	FR0011269109	USD	6,04%	3,41%

*ICE BofA ML 1-3 Y Euro All Government Index (EUR)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-07-23	0,00	399 737 093,20
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-03-24	136 457 709,49	136 689 850,24
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 29-09-23	124 792 789,61	126 161 115,68
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 31-01-24	151 054 603,00	97 421 992,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 12-05-23	0,00	213 999 550,74
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 01-08-28	107 188 006,50	104 573 040,48
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-04-26	203 851 324,43	0,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-06-23	0,00	194 854 138,31
SPAIN IL BOND 0.65% 30-11-27	130 883 675,93	0,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 25-07-38	61 853 917,51	62 138 745,77

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 29/12/2023

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
 - o Prêts de titres : 0,00
 - o Emprunt de titres : 0,00
 - o Prises en pensions : 0,00
 - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 801 685 910,83**
 - o Change à terme : 324 507 984,13
 - o Future : 174 729 280,00
 - o Options : 84 019 646,70
 - o Swap : 1 218 429 000,00

3.4.2 IDENTITE DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 29/12/2023

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CACEIS BANK LUXEMBOURG CITIGROUP CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK GOLDMAN SACHS JP MORGAN AG MERRILL LYNCH MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIERES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE REDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 29/12/2023

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	8 790 000,00
Total	8 790 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPERATIONNELS LIES AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 31/12/2022 AU 29/12/2023

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTERISTIQUES EXTRA-FINANCIERES

Au 29/12/2023, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

4.4 POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DETERMINATION ET EVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2022

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2023

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2023	
Nombre de collaborateurs	179
Salaires fixes versés en 2023	14 402 442,11 €
Rémunérations variables totales versées en 2023	39 749 629,51 €
Rémunérations totales versées en 2023	54 152 071,62 €
> dont preneurs de risque	40 266 853,08 €
> dont non-preneurs de risque	13 885 218,54 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE

En date du 3 janvier 2023, la société de gestion a apporté des précisions sur l'approche ESG intégrée au processus d'investissement du portefeuille. La classification SFDR du portefeuille (ie. Article 8) est restée inchangée.

A cette même date, la société de gestion a également apporté des précisions quant à la possibilité de rétrocéder une partie des frais de gestion aux partenaires dans le cadre de la distribution du portefeuille.

En date du 14 avril 2023, le prospectus du portefeuille a fait l'objet d'une mise à jour pour mieux expliciter le risque induit par le recours à des obligations contingentes convertibles ou le « risques Cocos ».

La société de gestion a également précisé, dans l'annexe dite SFDR liée à la description de l'approche ESG mise en œuvre, des informations sur le suivi de l'alignement à la taxonomie européenne (sans développer pour autant d'engagement en la matière) ainsi que les échelles de notations ESG utilisées en interne dans l'outil propriétaire START et celles fournies par le fournisseur MSCI.

En date du 7 juillet 2023, la société de gestion a informé les investisseurs de la création d'un registre de parts au nominatif pur, au sein d'un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) réservées uniquement aux investisseurs personnes morales agissant pour compte propre, tenu par IZNES.

En date du 28 juillet 2023, la société de gestion a souhaité à nouveau préciser son approche en matière d'ESG en ajustant la définition d'investissement durable, qui se base sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et en ajoutant le volet "alignement opérationnel" (en plus de l'alignement "Produits & Services" et de l'alignement "CapEx") combiné à l'utilisation d'une notation externe (MSCI) et en revoyant le seuil d'alignement CapEx à 30%. La société de gestion a également intégré une table de correspondance entre les notations ESG de l'outil propriétaire et celles du fournisseur MSCI.

En date du 29 décembre 2023, Carmignac a introduit dans la gestion du portefeuille le recours éventuel à des outils de gestion de la liquidité, en l'occurrence, les gates. De plus, le processus de facturation a été modifié et la facturation de commissions de mouvements a été supprimé et la notion de frais de fonctionnement et autres services a été introduit.

BILAN DE CARMIGNAC SECURITE

ACTIF EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 334 521 635,03	5 293 752 317,99
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 516 673 734,65	4 163 415 417,97
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	3 516 673 734,65	4 163 415 417,97
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	802 051 165,82	1 086 812 353,19
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	802 051 165,82	1 086 812 353,19
Titres de créances négo­ciables	802 051 165,82	1 086 812 353,19
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	8 352,80	8 091,60
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 352,80	8 091,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	15 788 381,76	43 516 455,23
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	4 581 673,31	39 009 010,00
Autres opérations	11 206 708,45	4 507 445,23
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	396 636 991,33	272 567 225,03
Opérations de change à terme de devises	324 507 984,13	199 849 336,78
Autres	72 129 007,20	72 717 888,25
COMPTES FINANCIERS	34 975 251,21	106 625 456,38
Liquidités	34 975 251,21	106 625 456,38
TOTAL DE L'ACTIF	4 766 133 877,57	5 672 944 999,40

BILAN DE CARMIGNAC SECURITE

PASSIF EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 428 788 035,36	5 344 339 411,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2 103 226,97	3 851 865,86
Report à nouveau (a)	8 049,67	13 393,94
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-152 424 842,38	4 010 861,71
Résultat de l'exercice (a,b)	100 025 312,94	50 806 342,02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	4 378 499 782,56	5 403 021 874,60
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	32 282 602,05	49 206 900,85
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	32 282 602,05	49 206 900,85
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 581 673,34	38 998 234,22
Autres opérations	27 700 928,71	10 208 666,63
DETTES	348 122 425,66	212 473 773,79
Opérations de change à terme de devises	317 688 700,26	196 688 423,39
Autres	30 433 725,40	15 785 350,40
COMPTES FINANCIERS	7 229 067,30	8 242 450,16
Concours bancaires courants	7 229 067,30	8 242 450,16
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	4 766 133 877,57	5 672 944 999,40

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0323	0,00	65 678 760,00
XEUR FOAT EUR 0323	0,00	417 925 900,00
EURO BOBL 0323	0,00	548 655 000,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	88 132 590,00
EURO BTP 0324	123 916 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
SONIO/0.0/FIX/4.2883	0,00	228 909 551,99
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38	0,00	61 230 000,00
ITRAXX EUR XOVER S40	236 293 000,00	0,00
Swaps d'inflation		
FIX/2.72/MSFFDEFXFXO	0,00	73 350 000,00
FIX/2.82/UBSWDE24	0,00	125 648 000,00
FIX/2.527/CPTFEMU	314 283 000,00	0,00
FIX/1.9712/CPTFEMU	156 300 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0323	0,00	232 293 100,00
EURO BOBL 0324	50 813 280,00	0,00
Options		
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 133	44 602 697,70	0,00
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 135	39 416 949,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/3.9402/BBSW6R/0.	0,00	186 088 641,78
FIX/4.1837/BBSW6R/0.	0,00	32 705 321,68
FIX/13.58/BZDIOV/0.0	0,00	56 217 059,86
FIX/9.3642/BUBO6R/0.	0,00	58 004 240,23
FIX/9.4/BUBO6R/0.0	0,00	22 097 248,10
FIX/9.8816/BUBO6R/0.	0,00	41 753 582,22
FIX/2.9193/OISEST/0.	247 400 000,00	0,00
FIX/2.8863/OISEST/0.	51 300 000,00	0,00
FIX/2.8663/OISEST/0.	51 300 000,00	0,00

HORS BILAN DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023	30/12/2022
OISEST/0.0/FIX/2.919	124 928 000,00	0,00
Credit Default Swaps		
EASYJET 1.75 02-23_2	2 925 000,00	2 925 000,00
EASYJET 1.75 02-23_2	11 700 000,00	11 700 000,00
FRAN 0.75 03-31_2006	22 000 000,00	22 000 000,00
BARC PL 1.375 01-26_	0,00	147 874 000,00
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 162 750,88	505 696,33
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	129 408 383,58	109 699 167,82
Produits sur titres de créances	27 341 185,21	4 034 775,03
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	38 096,05	5 501,11
Produits sur instruments financiers à terme	17 871 065,29	2 235 784,10
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	178 821 481,01	116 480 924,39
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	17 686,00	6 073,92
Charges sur instruments financiers à terme	23 592 853,95	3 482 051,55
Charges sur dettes financières	361 995,78	2 160 867,92
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	23 972 535,73	5 648 993,39
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	154 848 945,28	110 831 931,00
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	41 351 642,40	52 445 408,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	113 497 302,88	58 386 522,25
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-13 471 989,94	-7 580 180,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	100 025 312,94	50 806 342,02

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements".

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC SECURITE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Compte tenu de la nature des titres dans le portefeuille du fonds CARMIGNAC SECURITE, la société de gestion a décidé de maintenir une méthode de valorisation des obligations concernées basée sur des contributions (contributions de prestataires financiers relevées sur Bloomberg). La société de gestion procède à un réexamen régulier de la pertinence de l'utilisation de cette méthode. Ces titres représentent 0,50 % de l'actif net du fonds le 29/12/2023.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les CDS :

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spread de crédit alimentées sur des bases de données financières.

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps d'inflation du portefeuille sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Instruments financiers

LIBELLE	Description
EASYJET 1.75 02-23_2	Credit Default Swap (CDS)
EASYJET 1.75 02-23_2	Credit Default Swap (CDS)
FRAN 0.75 03-31_2006	Credit Default Swap (CDS)
ITRAXX EUR XOVER S40	Credit Default Swap (CDS)
EURO BTP 0324	Futures BTP10Y6 BTP 10Y 6%
EURO BOBL 0324	Futures EUREX BOBL EURO
BUND 1 240126 P133	Option EUREX EURO BUND
BUND 1 240126 P135	Option EUREX EURO BUND
FIX/2.9193/OISEST/0.DATE ECHEANCE : 06/11/2027	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.919 DATE ECHEANCE : 06/11/2027	Swap de taux
FIX/2.8863/OISEST/0.DATE ECHEANCE : 22/11/2033	Swap de taux
FIX/2.8663/OISEST/0.DATE ECHEANCE : 23/11/20233	Swap de taux
FIX/2.527/CPTFEMU DATE ECHEANCE : 15/10/2026	Swap Inflation
FIX/1.9712/CPTFEMU DATE ECHEANCE : 15/12/2026	Swap Inflation

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011269083 - Part A EUR Ydis : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR0011269109 - Part AW USD Acc Hdg : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR0010149120 - Part AW EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

Les frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 297 500 €.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AW EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part AW EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AW USD Acc Hdg	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	5 403 021 874,60	8 083 882 230,64
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	812 341 904,27	1 342 041 810,63
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 016 024 546,43	-3 622 296 686,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 617 947,40	15 287 661,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-159 711 268,96	-362 000 917,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	161 937 558,75	851 064 802,07
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-196 549 286,13	-495 060 071,06
Frais de transactions	-2 155 696,99	-5 684 588,65
Différences de change	-4 529 822,02	8 110 914,18
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	307 902 757,56	-497 771 713,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-202 095 856,45	-509 998 614,01
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	509 998 614,01	12 226 900,32
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-49 975 989,03	28 794 330,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-18 250 118,23	31 725 870,80
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-31 725 870,80	-2 931 539,86
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1 359 977,91	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 512 975,43	-1 732 419,31
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	113 497 302,88	58 386 522,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	4 378 499 782,56	5 403 021 874,60

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC SECURITE

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 612 495 450,48	59,67
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	184 647 738,07	4,22
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	334 921 500,66	7,65
Mortgages négociés sur un marché réglementé ou assimilé	384 609 045,44	8,78
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	3 516 673 734,65	80,32
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	325 938 274,80	7,44
Titres négociables à court terme (NEU CP)	476 112 891,02	10,88
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	802 051 165,82	18,32
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	236 293 000,00	5,40
Taux	594 499 000,00	13,57
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	830 792 000,00	18,97
AUTRES OPÉRATIONS		
Crédit	36 625 000,00	0,84
Taux	609 760 926,70	13,92
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	646 385 926,70	14,76

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC SECURITE

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 652 378 252,42	60,58	0,00	0,00	529 373 981,57	12,09	334 921 500,66	7,65
Titres de créances	802 051 165,82	18,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 975 251,21	0,80
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 229 067,30	0,17
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	123 916 000,00	2,83	0,00	0,00	0,00	0,00	470 583 000,00	10,75
Autres opérations	259 760 926,70	5,93	350 000 000,00	7,99	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC SECURITE(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	101 973 994,04	2,33	196 410 262,87	4,49	1 031 177 936,21	23,55	637 457 078,79	14,56	1 549 654 462,74	35,39
Titres de créances	645 779 937,79	14,75	156 271 228,03	3,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	34 975 251,21	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 229 067,30	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	470 583 000,00	10,75	0,00	0,00	123 916 000,00	2,83
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 141 280,00	9,66	186 619 646,70	4,26

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC SECURITE

	Devise 1 USD		Devise 2 PLN		Devise 3 AUD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	301 014 047,07	6,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	22 750 512,94	0,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	20 857 880,02	0,48	1 957 172,76	0,04	1 809 272,13	0,04	1 560 926,30	0,04
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	295 811 105,09	6,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	15 517,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 421,56	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC SECURITE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	22 054 434,32
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	302 453 549,81
	Ventes à règlement différé	213 279,40
	Souscriptions à recevoir	13 473 285,42
	Dépôts de garantie en espèces	4 204 858,60
	Coupons et dividendes en espèces	712 268,02
	Collatéraux	53 525 315,76
TOTAL DES CRÉANCES		396 636 991,33
DETTES		
	Vente à terme de devise	295 576 340,49
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	22 112 359,77
	Achats à règlement différé	212 147,37
	Rachats à payer	9 067 463,57
	Frais de gestion fixe	1 014 421,08
	Collatéraux	19 986 408,67
	Autres dettes	153 284,71
TOTAL DES DETTES		348 122 425,66
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		48 514 565,67

NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC SECURITE

	En parts	En montant
Part AW EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	460 580,040	798 682 843,41
Parts rachetées durant l'exercice	-1 138 678,735	-1 971 880 240,48
Solde net des souscriptions/rachats	-678 098,695	-1 173 197 397,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 360 466,283	
Part AW EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	136 275,132	12 829 213,52
Parts rachetées durant l'exercice	-409 458,886	-38 460 211,52
Solde net des souscriptions/rachats	-273 183,754	-25 630 998,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 524 187,174	
Part AW USD Acc Hdg		
Parts souscrites durant l'exercice	7 080,604	829 847,34
Parts rachetées durant l'exercice	-48 983,988	-5 684 094,43
Solde net des souscriptions/rachats	-41 903,384	-4 854 247,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	186 655,296	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC SECURITE

	En montant
Part AW EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AW EUR Ydis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AW USD Acc Hdg	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023
Part AW EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 541 314,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AW EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 311 283,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AW USD Acc Hdg	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	201 544,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC SECURITE

GARANTIES REÇUES PAR L'OPC

Néant.

AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS ET/OU DONNES

Néant.

VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instrument financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC SECURITE

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			8 352,80
	FR0010149161	CARMIGNAC COURT TERME CCT - A EUR ACC EUR	8 352,80
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			8 352,80

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	8 049,67	13 393,94
Résultat	100 025 312,94	50 806 342,02
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	100 033 362,61	50 819 735,96

	29/12/2023	30/12/2022
Part AW EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	96 145 944,28	48 959 238,12
Total	96 145 944,28	48 959 238,12

	29/12/2023	30/12/2022
Part AW EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	3 368 453,65	1 599 660,13
Report à nouveau de l'exercice	10 234,82	9 492,24
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 378 688,47	1 609 152,37
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 524 187,174	1 797 370,928
Distribution unitaire	2,21	0,89
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	9 665,88	0,00

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023	30/12/2022
Part AW USD Acc Hdg		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	508 729,86	251 345,47
Total	508 729,86	251 345,47

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 103 226,97	3 851 865,86
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-152 424 842,38	4 010 861,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-150 321 615,41	7 862 727,57

	29/12/2023	30/12/2022
Part AW EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-146 190 212,03	1 908 437,11
Total	-146 190 212,03	1 908 437,11

	29/12/2023	30/12/2022
Part AW EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	1 437 896,74
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	2 480 193,07
Capitalisation	-3 057 006,35	0,00
Total	-3 057 006,35	3 918 089,81
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 524 187,174	1 797 370,928
Distribution unitaire	0,00	0,80

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC SECURITE

	29/12/2023	30/12/2022
Part AW USD Acc Hdg		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 074 397,03	2 036 200,65
Total	-1 074 397,03	2 036 200,65

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC SECURITE

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	8 307 316 488,57	7 203 942 000,31	8 083 882 230,64	5 403 021 874,60	4 378 499 782,56
Part AW EUR Acc en EUR					
Actif net	7 980 418 809,50	6 947 469 868,19	7 810 322 096,35	5 207 316 782,91	4 209 673 580,23
Nombre de titres	4 535 887,664	3 869 557,246	4 340 758,738	3 038 564,978	2 360 466,283
Valeur liquidative unitaire	1 759,39	1 795,41	1 799,29	1 713,74	1 783,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-22,68	22,07	16,17	0,62	-61,93
Capitalisation unitaire sur résultat	13,04	15,95	14,66	16,11	40,73
Part AW EUR Ydis en EUR					
Actif net	265 561 678,39	220 924 094,65	239 095 641,48	169 422 278,14	146 836 656,67
Nombre de titres	2 675 741,563	2 198 276,770	2 395 313,656	1 797 370,928	1 524 187,174
Valeur liquidative unitaire	99,24	100,49	99,81	94,26	96,33
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,80	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	1,23	2,14	1,37	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,28	0,00	0,00	0,00	-2,00
Distribution unitaire sur résultat	0,74	0,90	0,81	0,89	2,21
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC SECURITE

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part AW USD Acc Hdg en USD					
Actif net en USD	68 849 660,76	43 494 801,25	39 193 021,22	28 050 332,76	24 290 751,61
Nombre de titres	567 256,039	346 817,905	309 772,728	228 558,680	186 655,296
Valeur liquidative unitaire en USD	121,37	125,41	126,52	122,72	130,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	4,51	-7,10	9,89	8,90	-5,75
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,79	0,96	0,86	1,09	2,72

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU

29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BOERSE 2.0% 23-06-48	EUR	5 000 000	4 591 405,46	0,10
EVONIK INDUSTRIES 1.375% 02-09-81	EUR	15 500 000	13 804 566,38	0,32
MERCK KGAA 1.625% 09-09-80	EUR	10 200 000	9 551 435,79	0,22
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	11 600 000	12 129 212,92	0,27
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	9 100 000	8 491 710,50	0,20
TOTAL ALLEMAGNE			48 568 331,05	1,11
ARABIE SAOUDITE				
ARAB PETROLEUM INVESTMENTS COR 1.483% 06-10-26	USD	10 740 000	8 893 485,33	0,20
TOTAL ARABIE SAOUDITE			8 893 485,33	0,20
AUSTRALIE				
APA INFRASTRUCTURE 7.125% 09-11-83	EUR	4 900 000	5 206 182,88	0,12
TOTAL AUSTRALIE			5 206 182,88	0,12
AUTRICHE				
BAWAG GROUP 6.75% 24-02-34	EUR	9 100 000	9 347 131,07	0,21
OMV AG 6.25% PERP	EUR	7 369 000	7 675 875,56	0,17
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.75% 27-01-28	EUR	6 600 000	7 425 126,58	0,17
RAIFFEISEN BANK INTL AG EUSA5+5.954% PERP	EUR	6 800 000	6 504 166,74	0,15
TOTAL AUTRICHE			30 952 299,95	0,70
BELGIQUE				
KBC GROUPE 0.5% 03-12-29 EMTN	EUR	15 600 000	14 969 424,56	0,34
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	9 700 000	9 779 760,77	0,22
KBC GROUPE 4.25% PERP	EUR	9 200 000	8 575 545,73	0,20
TOTAL BELGIQUE			33 324 731,06	0,76
COREE DU SUD				
POSCO REGS 0.5% 17-01-24	EUR	27 286 000	27 364 807,95	0,63
TOTAL COREE DU SUD			27 364 807,95	0,63
CROATIE				
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 7.875% 05-06-27	EUR	4 100 000	4 530 908,99	0,10
TOTAL CROATIE			4 530 908,99	0,10
DANEMARK				
DANSKE BK 2.5% 21-06-29 EMTN	EUR	11 046 000	11 079 723,20	0,26
TOTAL DANEMARK			11 079 723,20	0,26
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.375% 08-09-26	EUR	7 100 000	7 367 154,38	0,17
BANCO NTANDER 3.625% 27-09-26	EUR	11 700 000	11 836 144,52	0,27

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO NTANDER 7.5% PERP	USD	5 200 000	4 763 805,58	0,11
BANKIA 1.125% 12-11-26	EUR	14 500 000	13 661 948,73	0,31
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	6 200 000	5 867 676,10	0,13
BBVA 5.75% 15-09-33 EMTN	EUR	8 100 000	8 666 809,01	0,20
BBVA 6.0% PERP	EUR	20 000 000	19 985 383,52	0,46
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	4 900 000	4 615 340,93	0,11
CAIXABANK 5.0% 19-07-29 EMTN	EUR	10 000 000	10 699 208,20	0,24
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	3 600 000	3 359 921,54	0,07
CAIXABANK SA 6.75% PERP	EUR	7 000 000	7 030 864,62	0,16
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	EUR	3 500 000	3 578 484,38	0,08
CELLNEX FINANCE 0.75% 15-11-26	EUR	10 500 000	9 750 448,03	0,22
CELLNEX FINANCE 1.0% 15-09-27	EUR	8 700 000	8 004 482,54	0,18
CELLNEX FINANCE 1.25% 15-01-29	EUR	3 200 000	2 900 908,93	0,07
CELLNEX FINANCE 1.5% 08-06-28	EUR	13 700 000	12 686 481,86	0,29
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	6 900 000	6 817 044,47	0,16
CELLNEX TELECOM 1.0% 20-04-27	EUR	8 600 000	8 013 601,95	0,19
FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 5.25% 30-10-29	EUR	6 804 000	7 376 684,31	0,17
SPAIN IL BOND 0.65% 30-11-27	EUR	107 600 000	132 639 316,46	3,03
WERFENLIFE 0.5% 28-10-26	EUR	2 300 000	2 117 403,69	0,05
WERFENLIFE 4.625% 06-06-28	EUR	10 400 000	10 892 629,81	0,24
TOTAL ESPAGNE			302 631 743,56	6,91
ETATS-UNIS				
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.832% 08-01-27	EUR	28 000 000	26 094 208,77	0,60
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.241% 08-04-24	EUR	12 600 000	12 618 079,97	0,29
AT T 2.875% PERP	EUR	7 700 000	7 568 424,88	0,17
BLACKSTONE PRIVATE CREDIT FUND 1.75% 30-11-26	EUR	25 245 000	22 699 311,44	0,52
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.0% 15-11-28	USD	7 900 000	7 518 359,56	0,17
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	3 200 000	3 059 963,28	0,07
CARNIVAL CORPORATION 4.0% 01-08-28	USD	8 800 000	7 567 742,60	0,17
CARNIVAL CORPORATION 7.625% 01-03-26	EUR	6 381 000	6 665 402,94	0,15
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.375% 29-05-25	EUR	10 700 000	10 838 605,05	0,25
GOLD SACH GR E3R+0.5% 30-04-24	EUR	18 336 000	18 489 900,16	0,43
LIBERTY MUTUAL GROUP 3.625% 23-05-59	EUR	21 341 000	21 348 679,26	0,49
MOLSON COORS BEVERAGE 1.25% 15-07-24	EUR	13 998 000	13 882 226,98	0,31
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	25 089 000	25 001 313,95	0,57
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	10 434 000	10 628 211,52	0,24
REALTY INCOME 4.875% 06-07-30	EUR	5 650 000	6 126 513,13	0,14
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-04-26	USD	200 000 000	202 282 184,20	4,62
VIATRIS 2.25% 22-11-24	EUR	3 525 000	3 475 110,56	0,08
TOTAL ETATS-UNIS			405 864 238,25	9,27

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU

29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLANDE				
FORTUM OYJ 4.0% 26-05-28 EMTN	EUR	9 300 000	9 771 996,34	0,23
TOTAL FINLANDE			9 771 996,34	0,23
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	3 100 000	2 972 252,64	0,07
ACCOR 7.25% PERP	EUR	7 700 000	8 517 311,45	0,19
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	8 000 000	8 348 916,50	0,19
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	2 800 000	3 058 788,39	0,07
CA 6.875% PERP	USD	7 373 000	6 777 881,94	0,15
CA 6.875% PERP	USD	7 365 000	6 770 727,69	0,15
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	8 200 000	8 722 101,66	0,20
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	6 800 000	6 956 680,92	0,15
IMERYS 4.75% 29-11-29 EMTN	EUR	19 400 000	19 832 471,58	0,46
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	23 400 000	23 026 053,93	0,53
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	5 900 000	6 413 672,05	0,14
Orpea SPV 2.0% 01-04-28	EUR	29 700 000	6 612 408,00	0,15
Orpea SPV 2.625% 10-03-25 EMTN	EUR	14 600 000	3 339 239,00	0,08
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.375% 08-03-24	EUR	21 880 000	22 028 850,96	0,51
SOCIETE FONCIERE FINANCIERE ET DE PARTIC 1.875% 30-10-26	EUR	10 300 000	9 882 128,16	0,22
SOCIETE GENERALE 8.0% PERP	USD	3 209 000	2 964 657,85	0,06
TIKEHAU CAPITAL 1.625% 31-03-29	EUR	3 800 000	3 363 011,01	0,07
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	12 400 000	12 037 107,90	0,28
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	37 225 000	33 962 249,15	0,77
TOTALENERGIES SE 2.0% PERP	EUR	27 803 000	23 703 642,88	0,54
TOTALENERGIES SE 2.125% PERP	EUR	14 185 000	11 674 456,12	0,27
TOTALENERGIES SE 3.369% PERP	EUR	17 339 000	17 081 903,85	0,39
TOTALENERGIES SE FR 2.0% PERP	EUR	25 240 000	23 685 652,53	0,55
TOTALENERGIES SE FR 3.25% PERP	EUR	6 733 000	5 783 501,73	0,14
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	3 900 000	4 245 474,04	0,10
TOTAL FRANCE			281 761 141,93	6,43
GRECE				
ALPHA BANK AE 6.875% 27-06-29	EUR	12 422 000	13 676 061,65	0,31
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 0.0% 12-02-26	EUR	32 103 000	30 563 179,61	0,70
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND E3R+1.23% 15-12-27	EUR	36 700 000	37 911 492,49	0,87
NATL BANK OF GREECE 8.25% 18-07-29	EUR	11 692 000	12 342 183,49	0,28
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	8 300 000	8 768 728,89	0,20
PUBLIC POWER CORPORATION OF GREECE 3.375% 31-07-28	EUR	13 320 000	12 755 548,35	0,29
PUBLIC POWER CORPORATION OF GREECE 4.375% 30-03-26	EUR	21 328 000	21 585 473,39	0,50
TOTAL GRECE			137 602 667,87	3,15

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU

29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GUERNESEY				
PERSHING SQUARE 1.375% 01-10-27	EUR	35 800 000	31 935 261,86	0,73
TOTAL GUERNESEY			31 935 261,86	0,73
HONGRIE				
OTP BANK 6.125% 05-10-27 EMTN	EUR	17 170 000	18 042 776,43	0,41
OTP BANK 7.35% 04-03-26 EMTN	EUR	11 434 000	12 470 034,74	0,28
OTP BANK PLC 2.875% 15-07-29	EUR	27 417 000	26 848 122,72	0,62
RAIFFEISEN BANK RT BUDAPEST 8.75% 22-11-25	EUR	8 400 000	8 807 996,26	0,20
TOTAL HONGRIE			66 168 930,15	1,51
IRLANDE				
ADAGIO V CLO DAC E3R+0.0% 15-10-31	EUR	7 500 000	7 375 816,04	0,17
ADAGIO VI CLO DAC E3R+1.25% 30-04-31	EUR	10 355 000	10 133 150,22	0,23
AIB GROUP 3.625% 04-07-26	EUR	17 984 000	18 316 524,16	0,42
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	4 950 000	4 931 182,16	0,12
AURIUM CLO II DAC E3R+0.93% 22-06-34	EUR	1 500 000	1 471 077,95	0,03
BARINGS EURO CLO E3R+3.65% 25-07-35	EUR	6 000 000	5 803 032,87	0,14
BARINGS EURO CLO E3R+4.0% 20-01-38	EUR	5 500 000	5 558 207,51	0,12
BK IRELAND 2.375% 14-10-29	EUR	7 855 000	7 731 449,86	0,17
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	3 489 000	3 652 284,06	0,08
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	3 183 000	3 404 366,95	0,08
BLACK DIAMOND CLO E3R+0.86% 20-01-32	EUR	9 500 000	5 751 109,46	0,13
BLACK DIAMOND CLO E3R+1.4% 20-01-32	EUR	16 300 000	16 330 686,65	0,37
BLACK DIAMOND CLO E3R+1.95% 20-01-32	EUR	8 200 000	8 071 979,55	0,18
BLACKROCK EUROPEAN CLO IV DAC 2.05% 15-07-30	EUR	16 761 000	15 342 016,53	0,35
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	19 659 000	20 510 327,09	0,47
CARLYLE GLB MKT STRAT EUR CLO 20162DAC E3R+3.6% 15-04-34	EUR	6 000 000	5 665 849,63	0,13
CARLYLE GLOBAL MKT EURO CLO 20152 E3R+0.94% 10-11-35	EUR	20 578 000	20 186 701,10	0,46
DRYDEN 96 EURO CLO 2021 DAC E3R+4.3% 15-06-35	EUR	6 000 000	5 908 733,83	0,13
GLG EURO CLO II DAC E3R+1.7% 15-01-30	EUR	7 707 000	7 756 866,82	0,17
HARVEST CLO XII E3R+1.35% 18-11-30	EUR	5 446 000	5 372 430,17	0,12
HARVEST CLO XII E3R+1.85% 18-11-30	EUR	2 866 000	2 791 845,82	0,07
HARVEST CLO XV 1.7% 22-11-30	EUR	21 000 000	15 790 748,44	0,36
HARVEST CLO XXIX DAC E3R+4.17% 15-07-35	EUR	5 000 000	5 138 383,53	0,12
HARVEST CLO XXIX DAC E3R+6.4% 15-07-35	EUR	6 900 000	7 125 599,07	0,17
HARVEST CLO XXVI DAC E3R+0.94% 15-01-34	EUR	7 500 000	7 422 581,63	0,17
HARVT VIII E3R+1.15% 15-01-31	EUR	4 900 000	4 837 619,49	0,11
HARVT VIII E3R+1.65% 15-01-31	EUR	2 600 000	2 539 234,11	0,06
INVESCO EURO CLO E3R+0.94% 15-07-34	EUR	10 000 000	9 921 791,50	0,23

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU

29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MV CREDIT EURO CLO E3R+3.2% 15-02-38	EUR	2 350 000	2 369 044,01	0,05
MV CREDIT EURO CLO E3R+4.0% 15-02-38	EUR	5 500 000	5 528 373,22	0,12
OAK HILL EUROPEAN CREDIT PARTN E3R+1.65% 20-10-31	EUR	9 378 000	9 199 198,58	0,21
OCP EURO CLO 20172 DAC E3R+1.35% 15-01-32	EUR	8 627 000	8 594 313,78	0,20
OCP EURO CLO 20172 DAC E3R+1.8% 15-01-32	EUR	3 020 000	3 030 662,63	0,07
OCP EURO CLO 20172 DAC E3R+5.0% 15-01-32	EUR	5 176 000	5 240 371,30	0,12
OZLME VI DAC E3R+1.05% 15-10-34	EUR	19 000 000	18 895 096,04	0,43
PENTA CLO 3 DESIGNATED ACTIVIT E3R+1.8% 17-04-35	EUR	3 759 000	3 691 299,16	0,08
PENTA CLO 3 DESIGNATED ACTIVIT E3R+2.45% 17-04-35	EUR	5 468 000	5 360 896,64	0,13
ST PAULS CLO IV DAC E3R+1.3% 25-04-30	EUR	7 000 000	6 858 378,80	0,16
ST PAULS CLO IV DAC E3R+1.85% 25-04-30	EUR	6 650 000	6 429 282,14	0,15
VOYA EURO CLO II DAC E3R+0.96% 15-07-35	EUR	6 500 000	6 452 060,15	0,15
WILLOW PARK CLO DAC E3R+1.35% 15-01-31	EUR	12 274 000	12 253 736,51	0,28
WILLOW PARK CLO DAC E3R+1.8% 15-01-31	EUR	6 176 000	6 197 205,12	0,14
TOTAL IRLANDE			334 941 514,28	7,65
ISLANDE				
ARION BANK 4.875% 21-12-24	EUR	7 499 000	7 587 124,93	0,18
TOTAL ISLANDE			7 587 124,93	0,18
ITALIE				
ACQUIRENTE UNICO SPA 2.8% 20-02-26	EUR	22 080 000	22 233 297,21	0,51
AMCO AM COMPANY 4.375% 27-03-26	EUR	33 017 000	34 595 015,04	0,79
AMCO AM COMPANY 4.625% 06-02-27	EUR	11 245 000	12 047 969,25	0,27
ATLANTIA EX AUTOSTRAD 1.875% 12-02-28	EUR	15 182 000	14 217 035,20	0,33
AUTOSTRAD PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	32 181 000	29 677 779,81	0,67
AUTOSTRAD PER L ITALILIA 2.25% 25-01-32	EUR	6 317 000	5 578 882,78	0,13
BANCA MEDIOLANUM 5.035% 22-01-27	EUR	12 144 000	13 116 844,20	0,30
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	5 005 000	5 187 696,59	0,12
CASSA DEP 1.5% 21-06-24 EMTN	EUR	28 100 000	28 002 430,81	0,64
CASSA DEP E3R+1.94% 28-06-26	EUR	36 214 000	37 648 813,77	0,86
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	23 040 000	21 162 576,79	0,49
ENEL 1.375% PERP	EUR	31 025 000	27 306 048,51	0,62
ENEL 2.25% PERP	EUR	7 378 000	6 904 414,65	0,16
ENI 2.0% PERP	EUR	29 609 000	27 462 519,81	0,63
ENI 2.625% PERP	EUR	38 459 000	37 950 219,04	0,87
ENI 2.75% PERP	EUR	7 792 000	6 845 368,44	0,16
ENI 3.375% PERP	EUR	3 433 000	3 182 722,20	0,07
FCA BANK 4.25% 24-03-24 EMTN	EUR	16 912 000	17 477 947,60	0,40
FINEBANK BANCA FINE 4.625% 23-02-29	EUR	7 400 000	7 858 042,77	0,18
FINEBANK BANCA FINE 5.875% PERP	EUR	3 972 000	3 957 903,74	0,09

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU

29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE 1.75% 04-07-29 EMTN	EUR	12 210 000	11 249 195,10	0,26
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	23 500 000	24 224 374,02	0,55
INTE 9.125% PERP	EUR	8 706 000	9 856 594,05	0,23
INVITALIA 5.25% 14-11-25	EUR	15 400 000	15 808 209,82	0,36
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.95% 15-04-25	EUR	74 960 000	76 636 022,31	1,75
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	16 675 000	17 310 735,74	0,39
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.0% 17-07-29	EUR	4 377 000	3 931 157,94	0,09
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.125% 15-07-25	EUR	7 397 000	7 164 674,18	0,16
MONTE PASCHI 0.875% 08-10-26	EUR	26 103 000	24 430 448,14	0,55
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	20 584 000	17 234 617,07	0,39
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	27 698 000	25 474 749,84	0,58
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	7 383 000	6 978 725,63	0,16
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	7 531 000	7 267 301,01	0,17
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	3 320 000	3 628 739,76	0,08
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	8 464 000	9 040 161,13	0,21
UNICREDIT SPA 7.5% PERP	EUR	10 643 000	11 055 282,78	0,25
TOTAL ITALIE			633 704 516,73	14,47
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 3.273% 19-09-25	EUR	29 360 000	29 465 231,53	0,67
TOTAL JAPON			29 465 231,53	0,67
JERSEY				
HSBC CAPIT TF/TV PERP PF *EUR	USD	10 482 000	12 079 687,77	0,27
TOTAL JERSEY			12 079 687,77	0,27
LUXEMBOURG				
ANDORRA INTL BOND 1.25% 06-05-31	EUR	29 800 000	25 902 607,81	0,59
BILBAO CLO IV DAC E3R+1.75% 15-04-36	EUR	5 484 000	5 397 626,18	0,12
BILBAO CLO IV DAC E3R+2.2% 15-04-36	EUR	6 170 000	5 935 118,90	0,14
BLACKROCK EUROPEAN CLO XI DAC E3R+0.98% 17-07-34	EUR	9 100 000	9 046 587,55	0,21
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1.0% 20-10-26	EUR	3 500 000	3 148 824,63	0,07
MAN GLG EURO CLO VI DAC E3R+1.7% 15-10-32	EUR	6 539 000	6 478 282,95	0,16
SBB TREASURY OYJ 1.125% 26-11-29	EUR	27 080 000	15 983 239,73	0,36
TOTAL LUXEMBOURG			71 892 287,75	1,65
NORVEGE				
ADEVINTA A 3.0% 15-11-27	EUR	2 394 000	2 395 364,58	0,05
AKER BP A 1.125% 12-05-29 EMTN	EUR	6 402 000	5 756 960,72	0,14
VAR ENERGI A 5.5% 04-05-29	EUR	13 365 000	14 816 127,15	0,34
VAR ENERGI A 7.5% 15-01-28	USD	16 389 000	16 305 842,13	0,37
VAR ENERGI A 7.862% 15-11-83	EUR	10 117 000	10 902 579,65	0,25
VAR ENERGI A 8.0% 15-11-32	USD	2 300 000	2 377 822,23	0,05
TOTAL NORVEGE			52 554 696,46	1,20

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU

29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	3 600 000	3 495 131,31	0,08
BABSE 2018 2 BV 182X E3R+0.84% 15-10-31	EUR	10 000 000	8 193 068,76	0,18
BNG BANK NV 0.25% 07-06-24	EUR	55 231 000	54 513 793,78	1,25
CAIRN CLO VIII BV E3R+1.3% 30-10-30	EUR	9 525 000	9 336 054,27	0,22
CAIRN CLO VIII BV E3R+1.85% 30-10-30	EUR	4 000 000	3 886 256,93	0,09
DE BAHN FIN 0.95% PERP	EUR	4 000 000	3 852 439,23	0,09
DEME INVE BV FOR 4.375% PERP	EUR	20 227 000	20 573 117,13	0,47
DE VOLKSBANK NV 4.625% 23-11-27	EUR	18 600 000	19 248 507,80	0,44
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	11 300 000	10 784 311,84	0,24
DRYDEN 56 EURO CLO 2017 BV 2.1% 15-01-32	EUR	9 496 000	8 750 036,97	0,20
DRYDEN 56 EURO CLO 2017 BV E3R+0.81% 15-01-32	EUR	6 906 000	5 975 184,22	0,14
DRYDEN 56 EURO CLO 2017 BV E3R+1.75% 15-01-32	EUR	5 413 000	5 284 524,88	0,12
IBERDROLA INTL BV 1.825% PERP	EUR	4 700 000	4 087 143,50	0,10
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	25 900 000	24 772 975,65	0,56
IBERDROLA INTL BV 2.25% PERP	EUR	19 700 000	17 918 801,89	0,41
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	11 000 000	11 211 346,92	0,26
JUBILEE CLO 2017XIX BV E3R+1.25% 25-07-30	EUR	13 774 000	13 394 519,11	0,31
JUBILEE CLO 2017XIX BV E3R+1.75% 25-07-30	EUR	6 134 000	5 885 753,95	0,14
NEW EUROPE PROPERTY COOPERATIF 1.75% 23-11-24	EUR	32 986 000	32 033 212,01	0,73
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 4.5% 25-03-75	EUR	4 581 000	4 736 836,61	0,10
REPSOL INTL FINANCE BV 2.5% PERP	EUR	43 521 000	41 649 328,26	0,95
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	37 514 000	37 605 405,01	0,86
REPSOL INTL FINANCE BV 4.247% PERP	EUR	17 524 000	17 165 088,85	0,39
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	5 600 000	5 803 164,33	0,13
SARTORIUS FINANCE BV 4.5% 14-09-32	EUR	3 000 000	3 173 032,62	0,07
SARTORIUS FINANCE BV 4.875% 14-09-35	EUR	700 000	750 238,89	0,02
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.0% 11-05-24	EUR	18 260 000	18 351 041,07	0,42
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-11-26	EUR	7 126 000	7 295 064,35	0,16
SIKA CAPITAL BV E3R+0.2% 01-11-24	EUR	7 400 000	7 457 342,60	0,17
SYNGENTA FINANCE NV 3.375% 16-04-26	EUR	15 256 000	15 556 006,74	0,36
TENNET HOLDING BV 2.375% PERP	EUR	14 855 000	14 515 816,11	0,33
TENNET HOLDING BV 2.995% PERP	EUR	17 997 000	18 271 191,67	0,42
TIKEHAU CLO III BV E3R+1.4% 01-12-30	EUR	13 252 000	12 933 590,00	0,29
TIKEHAU CLO III BV E3R+1.85% 01-12-30	EUR	7 951 000	7 717 060,77	0,18
VIA OUTLETS BV 1.75% 15-11-28	EUR	13 441 000	12 004 128,82	0,27
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 0.84% 25-09-25	EUR	27 600 000	26 413 754,26	0,60
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1.0% 19-01-26	EUR	25 275 000	23 528 539,05	0,54
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1.35% 19-01-24	EUR	22 670 000	22 930 891,33	0,52
TOTAL PAYS-BAS			561 053 701,49	12,81

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU

29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
POLOGNE				
PKO BANK POLSKI 5.625% 01-02-26	EUR	8 746 000	9 315 809,09	0,21
TOTAL POLOGNE			9 315 809,09	0,21
PORTUGAL				
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	7 400 000	7 020 547,61	0,16
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	5 600 000	6 259 840,66	0,14
REGIAO AUTONOMA MADEIRA	EUR	12 200 000	9 478 244,00	0,21
TOTAL PORTUGAL			22 758 632,27	0,51
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CESKA SPORITELNA AS 6.693% 14-11-25	EUR	17 000 000	17 505 893,52	0,40
RAIFFEISENBANK AS 1.0% 09-06-28	EUR	12 000 000	10 489 956,72	0,24
RAIFFEISENBANK AS 7.125% 19-01-26	EUR	11 600 000	12 546 463,86	0,29
SAZKA GROUP AS 3.875% 15-02-27	EUR	31 669 000	31 012 791,93	0,71
UNICREDIT BANK CZECH REPUBLIC SLOV BKY 3.625% 15-02-26	EUR	5 600 000	5 816 744,93	0,13
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			77 371 850,96	1,77
ROUMANIE				
GLOBALWORTH REAL ESTATE INVESTMENTS 2.95% 29-07-26	EUR	15 175 000	12 728 865,46	0,29
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 13-07-30	EUR	7 820 000	6 401 136,64	0,15
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 14-04-33	EUR	29 458 000	22 514 785,62	0,51
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 28-01-32	EUR	3 682 000	2 923 085,07	0,07
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.75% 14-04-41	EUR	11 047 000	7 648 346,99	0,17
TOTAL ROUMANIE			52 216 219,78	1,19
ROYAUME-UNI				
3I GROUP 4.875% 14-06-29	EUR	1 192 000	1 281 082,85	0,03
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	34 806 000	34 303 595,36	0,79
BP CAP MK 3.625% PERP	EUR	32 787 000	31 393 802,96	0,72
BP CAP MK 4.375% PERP	USD	7 476 000	6 686 773,61	0,15
CARNIVAL 1.0% 28-10-29	EUR	4 318 000	3 145 039,49	0,07
CHANEL CERES 0.5% 31-07-26	EUR	17 287 000	16 156 104,30	0,36
CHANNEL LINK ENTERPRISES FINANCE PLC 2.706% 30-06-50	EUR	16 960 000	15 944 803,29	0,36
INFORMA 2.125% 06-10-25 EMTN	EUR	11 756 000	11 496 572,70	0,27
INVESTEC BANK 1.25% 11-08-26	EUR	16 403 000	15 487 256,36	0,35
LLOYDS BANKING GROUP 7.5% PERP	USD	7 850 000	7 001 256,28	0,16
SONGBIRD ESTATES 1.75% 07-04-26	EUR	15 750 000	12 852 514,24	0,30
TOTAL ROYAUME-UNI			155 748 801,44	3,56
RUSSIE				
RUSSIAN FOREIGN BOND EUROBOOND 1.125% 20-11-27	EUR	55 300 000	21 784 110,01	0,50
TOTAL RUSSIE			21 784 110,01	0,50

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAINT-MARIN				
SAN MARINO GOVERNMENT BOND 6.5% 19-01-27	EUR	10 500 000	11 253 517,62	0,25
TOTAL SAINT-MARIN			11 253 517,62	0,25
SUEDE				
AB SAGAX 2.0% 17-01-24	EUR	8 435 000	8 593 011,82	0,19
CASTELLUM AB 0.75% 04-09-26	EUR	8 004 000	7 279 554,02	0,17
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.125% 04-09-26	EUR	21 460 000	15 642 070,87	0,36
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.25% 12-08-27	EUR	21 627 000	14 618 066,89	0,33
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.624% PERP	EUR	10 219 000	1 833 922,18	0,04
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.625% PERP	EUR	18 288 000	3 359 099,37	0,08
TOTAL SUEDE			51 325 725,15	1,17
SUISSE				
JULIUS BAER GRUPPE AG 6.875% PERP	USD	2 200 000	1 814 207,51	0,05
UBS GROUP AG 9.25% PERP	USD	4 200 000	4 149 649,51	0,09
TOTAL SUISSE			5 963 857,02	0,14
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 516 673 734,65	80,31
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			3 516 673 734,65	80,31
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GERMAN TREASURY BILL ZCP 150524	EUR	3 148 000	3 105 490,24	0,07
GERMAN TREASURY BILL ZCP 170424	EUR	3 000 000	2 967 563,70	0,07
GERMAN TREASURY BILL ZCP 200324	EUR	3 000 000	2 975 826,33	0,07
GERM TREA BILL ZCP 17-01-24	EUR	3 000 000	2 994 510,82	0,07
GERM TREA BILL ZCP 21-02-24	EUR	3 000 000	2 983 859,09	0,07
TOTAL ALLEMAGNE			15 027 250,18	0,35
DANEMARK				
DANSKE BK ZCP 08-04-24	EUR	19 500 000	19 291 417,08	0,44
TOTAL DANEMARK			19 291 417,08	0,44
ESPAGNE				
0294681 SANTAND ZCP 270324	EUR	22 000 000	21 788 623,44	0,50
BANC SANT ALL SPAI ZCP 23-04-24	EUR	19 500 000	19 258 499,84	0,44
TOTAL ESPAGNE			41 047 123,28	0,94
FRANCE				
AGACHE ZCP 31-01-24	EUR	15 000 000	14 946 618,48	0,34
BQ POSTALE ZCP 13-02-24	EUR	19 500 000	19 404 083,72	0,44
BQ POSTALE ZCP 27-02-24	EUR	19 500 000	19 374 086,50	0,44

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA CONS FINA ZCP 05-03-24	EUR	19 600 000	19 457 353,25	0,45
CA CONS FINA ZCP 18-03-24	EUR	19 500 000	19 330 127,32	0,44
CRCA NORM SEIN ZCP 21-02-24	EUR	20 000 000	19 882 836,99	0,45
ENGIE ZCP 13-02-24	EUR	19 500 000	19 403 486,58	0,44
RENAULT ZCP 05-04-24	EUR	19 500 000	19 281 909,04	0,44
RENAULT ZCP 15-01-24	EUR	25 000 000	24 953 404,75	0,57
SG ZCP 04-04-24	EUR	19 500 000	19 293 708,68	0,44
VEOL ENVI ZCP 22-03-24	EUR	15 600 000	15 458 061,03	0,35
VEOL ENVI ZCP 27-03-24	EUR	19 500 000	19 311 995,47	0,45
VEOL ENVI ZCP 28-03-24	EUR	23 500 000	23 271 545,69	0,53
TOTAL FRANCE			253 369 217,50	5,78
GRECE				
HELLENIC T-BILL ZCP 070624	EUR	30 000 000	29 532 597,42	0,67
HELLENIC TBILL ZCP 23-02-24	EUR	40 000 000	39 765 396,65	0,91
HELLENIC T-BILL ZCP 260124	EUR	45 000 000	44 871 891,13	1,02
TOTAL GRECE			114 169 885,20	2,60
IRLANDE				
CA AUTO BANK SPA I ZCP 26-02-24	EUR	15 000 000	14 904 095,83	0,35
well farg Bank Int ZCP 05-03-24	EUR	12 000 000	11 912 087,94	0,27
well farg Bank Int ZCP 29-02-24	EUR	19 500 000	19 368 404,88	0,44
TOTAL IRLANDE			46 184 588,65	1,06
ITALIE				
ENI ZCP 04-03-24	EUR	15 600 000	15 486 529,06	0,36
ENI ZCP 28-03-24	EUR	23 500 000	23 267 275,40	0,53
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-10-24	EUR	25 000 000	24 339 762,97	0,56
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 28-03-24	EUR	117 650 000	116 592 081,09	2,66
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 31-01-24	EUR	56 000 000	55 809 295,36	1,27
UNICREDIT S.P.A ZCP 280324	EUR	19 500 000	19 312 384,57	0,44
TOTAL ITALIE			254 807 328,45	5,82
PAYS-BAS				
IBERDROLA INTL BV ZCP 01-03-24	EUR	19 600 000	19 465 171,53	0,44
TOTAL PAYS-BAS			19 465 171,53	0,44
ROYAUME-UNI				
DEUT BK LOND BRAN ZCP 04-01-24	EUR	19 500 000	19 488 904,89	0,45
LLOYDS BANK ZCP 24-05-24	EUR	19 500 000	19 200 279,06	0,44
TOTAL ROYAUME-UNI			38 689 183,95	0,89
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			802 051 165,82	18,32
TOTAL Titres de créances			802 051 165,82	18,32

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CARMIGNAC COURT TERME CCT - A EUR ACC EUR	EUR	2,202	8 352,80	0,00
TOTAL FRANCE			8 352,80	0,00
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 352,80	0,00
TOTAL Organismes de placement collectif			8 352,80	0,00
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	426	685 689,60	0,02
EURO BTP 0324	EUR	-1 040	-3 590 528,72	-0,09
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-2 904 839,12	-0,07
TOTAL Engagements à terme fermes			-2 904 839,12	-0,07
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 133	EUR	3 162	-991 144,62	-0,02
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 135	EUR	1 170	93 615,60	0,00
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-897 529,02	-0,02
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-897 529,02	-0,02
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX/2.8663/OISEST/0.	EUR	51 300 000	2 588 076,79	0,06
FIX/2.8863/OISEST/0.	EUR	51 300 000	2 678 675,59	0,06
FIX/2.9193/OISEST/0.	EUR	247 400 000	5 939 956,07	0,13
OISEST/0.0/FIX/2.919	EUR	124 928 000	-2 999 462,11	-0,07
TOTAL Swaps de taux			8 207 246,34	0,18
Swaps d'inflation				
FIX/1.9712/CPTFEMU	EUR	156 300 000	-360 140,13	-0,01
FIX/2.527/CPTFEMU	EUR	314 283 000	-4 636 823,98	-0,10
TOTAL Swaps d'inflation			-4 996 964,11	-0,11
Credit Default Swap				
EASYJET 1.75 02-23_2	EUR	11 700 000	-339 370,46	-0,01
EASYJET 1.75 02-23_2	EUR	2 925 000	-84 842,62	0,00
FRAN 0.75 03-31_2006	EUR	22 000 000	-109 793,69	0,00
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-236 293 000	-19 170 495,72	-0,43
TOTAL Credit Default Swap			-19 704 502,49	-0,44
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-16 494 220,26	-0,37
TOTAL Instrument financier à terme			-20 296 588,40	-0,46

INVENTAIRE DE CARMIGNAC SECURITE AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	3 802 368,11	3 802 368,11	0,09
TOTAL Appel de marge			3 802 368,11	0,09
Créances			396 636 991,33	9,06
Dettes			-348 122 425,66	-7,95
Comptes financiers			27 746 183,91	0,63
Actif net			4 378 499 782,56	100,00

Part AW EUR Ydis	EUR	1 524 187,174	96,33
Part AW EUR Acc	EUR	2 360 466,283	1 783,40
Part AW USD Acc Hdg	USD	186 655,296	130,13

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part AW EUR Ydis

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 368 453,65	EUR	2,21	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	3 368 453,65	EUR	2,21	EUR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénominaton du Produit: CARMIGNAC SECURITÉ
Identifiant d'entité juridique: 969500EBHLOT9UB25E97

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET / OU SOCIALES

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Le fonds applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable en combinant ces stratégies : 1) intégration ESG, 2) filtrage négatif, 3) filtrage positif, 4) responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, et 5) suivi des principales incidences négatives (principal adverse impacts- « PAI »).

Aucun manquement aux caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifié au cours de l'année.

● QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITE ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche à quatre piliers pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- 1) **Taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 97.3% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.
- 2) **Réduction de l'univers d'investissement** :
 - a. **Exclusions à l'échelle de la société de gestion** : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
 - b. **Filtrage négatif propre au fonds** : Les positions du portefeuille obligatoire ayant une notation MSCI inférieure à 2,5 (sur une échelle de notation de 0 à 10) sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de notation de AAA à CCC) sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds à la suite d'une analyse ad hoc par le gérant (pouvant impliquer un engagement auprès de l'émetteur). Le tableau ci-après détaille les correspondances entre les notations MSCI et START utilisées par le fonds dans le filtrage négatif.

Borne basse MSCI		Notation START		Borne haute MSCI
8	≤	A	≤	10
6	≤	B	<	8
4	≤	C	<	6
2	≤	D	<	4
0	≤	E	<	2

En 2023, l'univers d'investissement du portefeuille est réduit de 20.2%, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

3) Filtrage positif (investissement durable) : au minimum 10% de l'actif net du fonds est investi (i) « green bonds », obligations sociales ou durables émises par des émetteurs publics ou privés, et obligations liées au développement durable (« sustainability-linked bonds »), ou (ii) en obligations émises par des sociétés considérée comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (tel que décrit ci-après). Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1% et 3% de l'actif net du fonds.

Un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

a. Produits et services : 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou

b. Dépenses d'investissement (« CapEx » pour *capital expenditures*) : 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou

c. Opérations :

- i. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et
- ii. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

En 2023, 16.3% des actifs nets du fonds étaient investis dans des investissements durables, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 8.2% et 8.1% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et une modification du seuil d'alignement des dépenses d'investissement (« CapEx»), qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce

moment-là : en utilisant la définition précédente pour les T1 et T2 et la définition actuelle pour les T3 et T4 2023 respectivement.

- 4) Responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations :** les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur l'année 2023, nous avons effectué des engagements sur 60 sociétés au niveau de Carmignac, et 8 sociétés au niveau de Carmignac Sécurité.
- 5) Principales incidences négatives (principal adverse impacts- « PAI ») :** En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts- « PAI »*), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Le cas échéant, les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales et de leur intensité de GES.

En 2023, nous avons remplacé Impact Cubed par MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car MSCI offrait une plus grande transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2023, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

PAI Indicateurs	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	420698.30	80.10%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	31421.53	80.10%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	2001971.26	80.10%
Total GES	Total émissions GES	2436350.38	80.10%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1052.77	80.10%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1071.82	89.34%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	23%	89.34%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	71%	65.04%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	1.08	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	1.66	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.88	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	4.20	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	1.47	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	1.06	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	1.11	70.63%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans	1%	79.21%

	des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones		
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.10%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1.96	36.28%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	0.89%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	90.85%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.20	78.54%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	14%	24.02%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	37%	79.19%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	79.29%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	79.77	55.15%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros de PIB du pays)	353.96	74.63%
Violations sociales (souverains et supranationaux)	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0.25	74.63%

...ET PAR RAPPORT AUX PERIODES PRECEDENTES ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche à quatre piliers pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. Au 30/12/2022, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 94.71% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés).
- 2) Réduction de l'univers d'investissement :** un filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Au 30/12/2022, l'univers d'investissement du portefeuille est réduit de 21.77%.
- 3) Responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations :** les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur l'année 2022, nous avons effectué des engagements sur 81 sociétés au niveau de Carmignac, et 12 sociétés au niveau de Carmignac Sécurité.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*- « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à

l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Le cas échéant, les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales et de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2022, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

PAI Indicateurs	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	663505	34%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	60335	34%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	2563660	34%
Total GES	Total émissions GES	3287500	34%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	541,6375	34%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1169,14	34%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	11%	34%
Part de la consommation d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	67%	34%
Part de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	55%	0%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	1,41	34%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	N/A	0%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	1,5025	34%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0,465	34%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	10,9625	34%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	N/A	0%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,45	34%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0,0175	34%

Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	1,515	34%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,63	34%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	34%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	536,4	34%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1,2425	34%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	8098,2225	34%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	2%	34%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	12%	34%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	86%	34%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	35%	34%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	34%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	72,4	34%

● QUELS ETAIENT LES OBJECTIFS DES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER ENTENDAIT PARTIELLEMENT REALISER ET COMMENT L'INVESTISSEMENT DURABLE A-T-IL CONTRIBUE A CES OBJECTIFS ?

Le fonds a investi au minimum 10% de son actif net en « *green bonds* », obligations sociales ou durables, « *sustainability-linked bonds* », ainsi qu'en obligations émises par des sociétés alignées avec les objectifs de développement durable des Nations unies.

Comme mentionné ci-dessus, un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

- i. **Produits et services** : 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
- ii. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour *capital expenditures*)** : 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
- iii. **Opérations** :
 - a. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et
 - b. L'émetteur n'est vu attribué le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

Ces seuils représentent une intentionalité significative de l'émetteur à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur ces objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter <https://sdgs.un.org/goals>.

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER A PARTIELLEMENT REALISES N'ONT-ILS PAS CAUSE DE PREJUDICE IMPORTANT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL ?

La société de gestion a utilisé les mécanismes suivants pour s'assurer que les investissements responsables du fonds ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Réduction de l'univers d'investissement (minimum 20% de la portion actions et de la portion obligations d'entreprise du portefeuille) :

i) Exclusions à l'échelle de la société de gestion : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (f) tabac, (g) divertissement pour adultes.

ii) Filtrage négatif propre au fonds : Les positions du portefeuille obligataire ayant une notation MSCI inférieure à 2,5 (sur une échelle de notation de 0 à 10) sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de notation de AAA à CCC) sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds à la suite d'une analyse ad hoc par le gérant (pouvant impliquer un engagement auprès de l'émetteur).

2) Responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations : les engagements ESG des entreprises contribuant à une meilleure sensibilisation aux politiques de développement durable des entreprises et à leur amélioration sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires ou de détenteur d'obligations.

COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NEGATIVES ONT-ILS ETE PRIS EN CONSIDERATION ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont suivis sur une base trimestrielle. Les incidences négatives sont identifiées selon leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement concernée, un plan d'action est établi comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec l'entreprise est généralement le plan d'action privilégié pour influencer l'atténuation des incidences négatives par l'entreprise concernée, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

LES INVESTISSEMENTS DURABLES SONT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ? DESCRIPTION DETAILLÉE :

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leur sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standards liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2023/1288 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Le cas échéant, les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales et de leur intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous performe l'indice de référence au-delà d'un certain seuil, nous recherchons les entreprises qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Nous avons identifié que Public Power Corporation était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Securite pour l'indicateur d'intensité de la consommation d'énergie en 2022.

En 2023, nous nous sommes engagés auprès de Public Power Corporation après l'annonce qu'elle n'avait pas atteint l'objectif de performance de durabilité (SPT) de son obligation liée au développement durable (SLB) de mars 2021. L'objectif de performance en matière de développement durable était une réduction de 40 % des émissions scope 1 à la fin de l'année 2022. L'entreprise n'a atteint qu'une réduction de 36 %. Cet événement a déclenché un engagement avec l'entreprise pour comprendre les raisons de l'échec du SPT, ainsi que les implications pour sa stratégie et ses objectifs en matière de climat.

L'entreprise nous a expliqué les circonstances exceptionnelles qui ont conduit à l'échec du SPT de SLB en mars 2021. La crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine a entraîné une augmentation de la production au lignite afin de préserver la sécurité d'approvisionnement du système électrique grec.

Dans ses portefeuilles, Carmignac détient également un autre SLB émis par la société en juillet 2021. Ce dernier a pour objectif de réduire de 57 % les émissions scope 1 d'ici à décembre 2023 par rapport au niveau de 2019.

Nous avons encouragé la société à présenter publiquement sa stratégie pour atteindre l'objectif du second SLB avant la date d'échéance de décembre 2023. Nous avons également demandé à l'entreprise de fournir plus de clarté aux investisseurs sur son plan de déclassement révisé. Nous avons exprimé notre soutien à l'engagement de l'entreprise d'avoir des objectifs certifiés fondés sur des données scientifiques.

QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2023 basés sur la moyenne des données à fin de mois, pour la portion obligations du portefeuille :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UNITED STATES 0.12% 15/04/2026	Obligations d'Etat	1.41%	États-Unis
GREECE 0.00% 12/02/2026	Obligations d'Etat	1.22%	Grèce
NETHERLANDS 0.25% 07/06/2024	Obligations d'Etat	0.84%	Pays-Bas
ITALY TV 15/04/2025	Obligations d'Etat	0.80%	Italie
GREECE 3.45% 02/04/2024	Obligations d'Etat	0.78%	Grèce
GREECE ZC 12/02/2026	Obligations d'Etat	0.75%	Grèce
SPAIN 0.65% 30/11/2027	Obligations d'Etat	0.56%	Espagne
POSCO 0.50% 17/01/2024	Matériaux	0.56%	Corée du Sud
ITALY 3.80% 01/08/2028	Obligations d'Etat	0.56%	Italie
ITALY TV 28/06/2026	Obligations d'Etat	0.52%	Italie
ANDORRA 1.25% 06/05/2031	Obligations d'Etat	0.51%	Andorre
ITALY 4.00% 30/10/2031	Obligations d'Etat	0.49%	Italie
ITALY 1.50% 21/06/2024	Obligations d'Etat	0.48%	Italie
IPSOS 2.88% 21/06/2025	Services de	0.47%	France
NE PROPERTY 1.75% 23/08/2024	Télécommunication Immobilier	0.44%	Roumanie

Source: Carmignac, 29.12.2023

QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENT LIES A LA DURABILITE ?

● QUELLE ETAIT L'ALLOCATION DES ACTIFS ?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 97.3% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Proportion minimale d'investissements durables :

Le fonds investit au minimum 10% de son actif net en « *green bonds* », obligations sociales ou durables, « *sustainability-linked bonds* », ainsi qu'en obligations émises par des sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations unies. Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1% et 3% de l'actif net du fonds. En dehors de ce minimum d'investissements durables de 10% de l'actif net, le fonds pourra cibler des entreprises dont les produits et services, l'investissement en CapEx et les opérations ne sont pas alignés sur les objectifs de développement durable considérés.

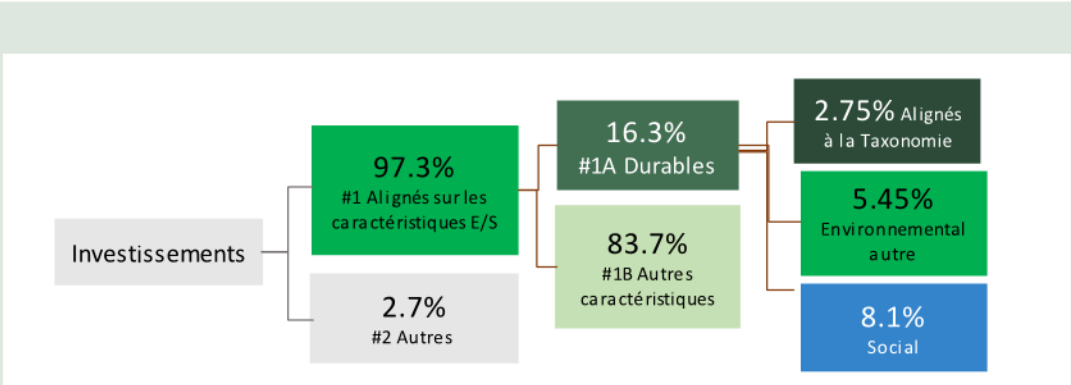
En 2023, 16.3% de l'actif net du fonds étaient composés d'investissements durables, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux minimums d'investissements promouvant des caractéristiques E/S, ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1% et 3% de l'actif net du fonds. En 2023, ces proportions étaient respectivement de 8.2% et 8.1% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Proportion de #2 Autres investissements :

Outre les liquidités et les dérivés (qui peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture et/ou d'exposition, le cas échéant), cette catégorie inclue les investissements en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui ne sont pas classés comme investissements durables. Il s'agit d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du fonds et ont pour objectif de mettre en œuvre la stratégie d'investissement du fonds. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG (y compris via notre modèle propriétaire ESG souverain pour les obligations souveraines) et, pour les obligations d'entreprises, sont soumis à un examen des garanties minimales afin de garantir que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds. En 2023, cette

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

proportion était de 2.7% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.



La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durable couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres E/S caractéristiques couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnemental et social qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

DANS QUELS SECTEURS ECONOMIQUES LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS ETE REALISES ?

Veillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés en 2023, basés sur la moyenne des données à fin de mois, pour la portion obligations crédit du portefeuille :

Secteurs économique	% d'actifs
Finance	20.8%
Énergie	9.3%
Équipements et services énergétiques	5.0%
Pétrole, gaz et combustibles	4.3%
Services aux Collectivités	5.3%
Consommation Discrétionnaire	5.2%
Industrie	4.0%
Immobilier	3.7%
"Services de Télécommunication"	2.3%
Matériaux	1.5%
Santé	1.2%
Technologies de l'Information	1.0%
Biens de Consommation de Base	0.8%

Source: Carmignac, 29.12.2023

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.



Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES A LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Le fonds a un objectif environnemental lié aux Objectifs de Développement Durable et non à la Taxonomie Européenne. En 2023, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 2.75%.

LE PRODUIT FINANCIER A-T-IL INVESTI DANS DES ACTIVITES LIEES AU GAZ FOSSILE ET/OU A L'ENERGIE NUCLEAIRE CONFORMES A LA TAXONOMIE DE L'UE¹ ?

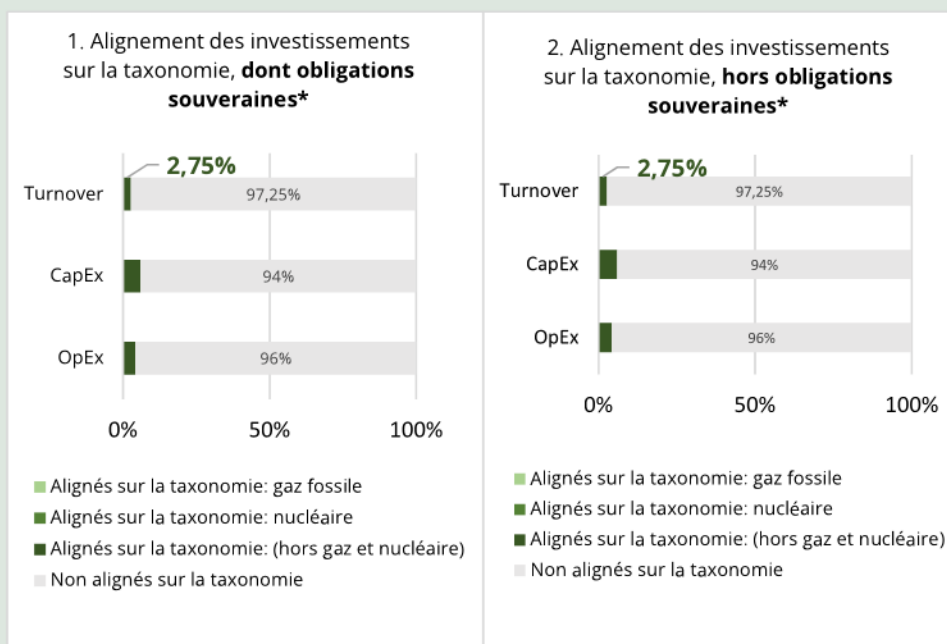
Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non:

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



QUELLE ETAIT LA PART DES INVESTISSEMENTS REALISES DANS DES ACTIVITES TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?

Non applicable

OU SE SITUE LE POURCENTAGE D'INVESTISSEMENTS ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE PAR RAPPORT AUX PERIODES DE REFERENCE PRECEDENTES ?

Au 30/12/2022, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 5,30%.

QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENT DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL NON ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

En 2023, le niveau d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 5.45% de l'actif net, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.



QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENTS DURABLES SUR LE PLAN SOCIAL ?

En 2023, le niveau d'investissements durables ayant un objectif social était de 8.1% de l'actif net, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.



QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE ET EXISTAIT-IL DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES ?

La part restante du portefeuille (c'est-à-dire en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres dont l'analyse ESG peut être réalisée postérieurement à l'acquisition dudit instrument financier par le fonds. Les liquidités (et instruments équivalents), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Au niveau des émetteurs privés, les investissements qui ne sont pas des investissements durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses (approche « basée sur les normes »). Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des

entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



QUELLES MESURES ONT ÉTÉ PRISES POUR RESPECTER LES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE ?

Les actions ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2023 afin de soutenir le processus d'investissement dans le respect des caractéristiques environnementales et sociales :

Intégration ESG

- Nous avons continué à développer notre système propriétaire ESG, appelé START, qui regroupe les données brutes des entreprises liées à l'ESG sur une seule interface, ce qui comprend des données sur l'impact, le carbone et les controverses, ainsi que des analyses exclusives de nos analystes.
- Nous avons développé notre méthodologie d'alignement sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies via les opérations, que nous utilisons pour une large sélection de nos fonds. Cette méthodologie nous aide à évaluer dans quelle mesure les pratiques opérationnelles d'une entreprise sont alignées sur les ODD des Nations unies.

Rapport sur le développement durable

- Nous avons ajouté des données ESG dans nos rapports de fonds pour nos fonds de l'article 8 et 9, détaillant la performance des indicateurs ESG par rapport à nos indices de référence et l'alignement de leurs investissements sur les objectifs de développement durable des Nations unies.
- Nous avons encore affiné notre focalisation sur trois thèmes clés du développement durable : le climat (C), l'émancipation (E) et le leadership (L). Nous avons publié un guide à l'intention des entreprises dans lesquelles nous investissons sur nos attentes en matière d'ESG par rapport à ces thèmes : https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE_FR_fr.pdf

Engagements

- Objectif 100 % de votes : nous avons réussi à participer à près de 100 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles lors des assemblées générales annuelles. Nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises sur des questions ESG et avons commencé à publier des rapports trimestriels sur les principales statistiques de vote et des exemples d'engagements.
- Stewardship Code : Nous avons été approuvés par le FRC pour devenir signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre rapport sur la responsabilité actionnariale annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_fr.pdf
- Consultation réglementaire : Contribution complète aux consultations de la Commission européenne, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de

travail de nos associations de fonds : EFAMA, AI, UK, Alfi Luxembourg et AFG, France. Il nous a été demandé de présenter au régulateur français notre méthodologie de réduction de l'univers d'investissement basée sur des critères ESG sans biais sectoriels, qui a été retenue dans le contexte des nouvelles lignes directrices de l'industrie.

Transparence

- Nous avons créé un nouveau centre d'investissement durable sur notre site web pour valoriser notre approche, nos politiques et nos rapports en matière d'ESG : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/apercu
- Nous avons lancé un calculateur de résultats ESG afin que les investisseurs puissent évaluer les contributions sociales et environnementales de leurs investissements dans nos fonds responsables et durables. Notre calculateur de résultats ESG est avant tout un outil pédagogique pour les aider à comprendre ce que leur épargne finance indirectement. Il reflète notre engagement en matière de transparence et renforce notre approche de l'investissement durable. Il est disponible ici : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/simulateur-investissement-responsable

Engagements collaboratifs

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit aux engagements les plus influents et les plus efficaces. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises en portefeuille sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et en fin de compte contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. C'est dans cette optique que nous avons renforcé notre participation à Climate 100+.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits d'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligation lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

Notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés sur lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est assuré par les –analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et par l'équipe ESG. Nous pensons que nos engagements conduisent à une meilleure compréhension de la manière dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent sensiblement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Nos engagements peuvent être de 5 types : 1) liés à des risques ESG, 2) à une thématique ESG, 3) à un impact recherché, 4) dus à un comportement controversé ou 5) associés à une décision de vote en Assemblée Générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela peut être bénéfique à l'engagement pour influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, anticipe et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et lignes directrices. Pour en savoir plus sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site internet.

Sur l'année 2023, nous avons effectué des engagements sur 60 sociétés au niveau de Carmignac, et 8 sociétés au niveau de Carmignac Sécurité.

En 2023, Carmignac a tenu deux réunions avec Total Energies.

Ces deux réunions ont été l'occasion pour Carmignac de faire un retour à l'entreprise sur sa stratégie climatique. Nous avons reconnu les efforts fait par l'entreprise sur une série de questions de durabilité et la maturation de sa stratégie de transition énergétique.

Nous soulignons ci-dessous les points clés de la discussion avec l'entreprise :

- Responsabilité des émissions indirectes de CO2 (scope 3) ;
- Évolution des investissements dans les énergies faibles en carbone ;
- Utilisation de mécanismes de compensation au lieu de technologies permettant de réduire directement les émissions de carbone ;
- Articulation des avantages environnementaux de la stratégie d'expansion du gaz à l'aide d'une analyse de scénarios prospectifs par rapport à d'autres technologies viables.

En conséquence, Carmignac a voté contre le rapport 2023 sur le développement durable et les progrès climatiques de l'entreprise. Nous restons préoccupés par le fait que le rapport de la société manque d'informations importantes pour nous permettre de comprendre et de comparer sa stratégie de transition énergétique avec celle de ses pairs. De plus, nous pensons que la direction n'est pas suffisamment encline à reconnaître la responsabilité de l'entreprise dans les émissions de ses produits. Nous pensons que cette position ne sera pas tenable à moyen ou long terme d'un point de vue juridique.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE DURABLE ?

Non applicable.

● EN QUOI L'INDICE DE REFERENCE DIFFERAIT-IL D'UN INDICE DE MARCHÉ LARGE ?

Non applicable.

● QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER AU REGARD DES INDICATEURS DE DURABILITE VISANT A DETERMINER L'ALIGNEMENT DE L'INDICE DE REFERENCE SUR L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

Non applicable.

● QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Non applicable.

● QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE MARCHÉ LARGE ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris. Tél. : (+33) 01 42 86 53 35-Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

